

18.3 Spécifications du matériel

Les spécifications du matériel doivent être réparties en sections commodées selon les unités d'achat ou de fabrication. S'il pouvait s'avérer nécessaire de se procurer plus tard un élément matériel ou une installation en dehors du contrat, par exemple les antennes, les câbles ou les génératrices, on doit développer une section de spécifications relativement indépendante qui couvre cet élément. Si un type ou une classe de matériel est fabriqué par un seul fabricant, on doit alors développer une section de spécification relativement indépendante pour cet élément aussi. Par exemple, en général les fabricants de batteries ne fabriquent pas les chargeurs, et vice-versa. La répartition selon ce critère assure une certaine souplesse dans la rédaction et la réutilisation des spécifications et aide aussi l'entrepreneur dans la répartition du travail parmi les sous-entrepreneurs.

Si on rédige les exigences techniques de manière qu'elles contiennent les exigences de performance du système et de conception technique (pour un contrat clé en mains) et si la section «Envergure des travaux» définit les quantités et emplacements du matériel, on peut rédiger les spécifications du matériel sous forme de simples spécifications d'achat-seulement. C'est souvent une bonne idée, puisque cela simplifie les révisions de l'envergure du contrat et facilite la réutilisation des spécifications du matériel.

Normalement, chaque spécification du matériel doit être répartie en certaines sections majeures, comme les suivantes:

- Envergure;
- Références;
- Exigences/conditions environnementales;
- Exigences opérationnelles/fonctionnelles;
- Exigences mécaniques/physiques;
- Exigences en alimentation électrique;
- et
- Performance, y compris les paramètres, les unités, ainsi que la méthode de mesure.

Habituellement, les articles de spécification du matériel peuvent être divisés en exigences obligatoires, exigences souhaitables et en demandes d'informations.

Exigences obligatoires. Une exigence obligatoire correspond à une spécification de performance ou à une caractéristique fonctionnelle minimale qu'on doit atteindre ou dépasser. Si l'entrepreneur ne satisfait pas à ces exigences, sa soumission peut être rejetée.

Les exigences obligatoires peuvent comprendre des options que l'entrepreneur peut offrir mais dont l'acceptation est laissée à la discrétion de l'acheteur.

Exigences souhaitables. Les exigences souhaitables sont des spécifications de performance ou des caractéristiques fonctionnelles qui seront étudiées favorablement au cours de l'évaluation, mais qui ne sont pas considérées essentielles. On les considère comme laissées à la discrétion du soumissionnaire. On doit demander au soumissionnaire de préciser si le respect de ces exigences est inhérent au matériel ou si on peut l'obtenir en option, contre des frais supplémentaires.

Demandes d'informations. Les demandes d'informations portent en général sur les possibilités secondaires ou les spécifications de performance. Ces informations sont habituellement nécessaires pour aider à l'évaluation de la soumission et pour garantir que l'on publie des spécifications complètes. Le soumissionnaire retenu doit présenter des spécifications complètes puisqu'en plus de satisfaire aux exigences obligatoires, son travail doit être évalué en fonction de ces autres paramètres de spécification et niveaux de performance.

18.4 Informations connexes

L'information complémentaire comprend toutes les données connexes que les soumissionnaires doivent préparer pour formuler leurs propositions. La liste qui suit contient des éléments typiques:

- cartes;
- statistiques et données climatologiques;
- descriptions détaillées des interfaces avec les installations existantes;
- les profils du trajet;
- les plans de l'emplacement; et
- les rapports d'analyse du sol.